



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 30 JUILLET 2022

Affaire n° 17-20220730

**Construction d'un Établissement d'Accueil de Jeunes
Enfants au 14ème km
Crèche du 14ème km - Lot 5 : Électricité Courant Fort /
courant faible
Avenant 1 au marché VI2019.339**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

5 août 2022

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25

Date de convocation

le 22 juillet 2022

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 32
- représentés : 16
- absent : 1

L'an deux mille vingt-deux, le samedi trente juillet à neuf heures quarante cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacques Hoarau, Laurence Mondon, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Dominique Gonthier, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noéline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :

Charles Emile Gonthier par Henri Fontaine, Augustine Romano par Bernard Picardo, Marcelin Thélis par Patrice Thien-Ah-Koon, Marie-Lise Blas par Jean-Pierre Georger, Mansour Zarif par Jean-Richard Lebon, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Sylvie Leichnig par Serge Sautron, Mimose Dijoux-Rivière par Laurence Mondon, Albert Gastrin par Catherine Turpin, Serge Técher par Boutet-Tsang-Chun-Szé, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Patricia Lossy par Doris Técher, Régine Blard par Sylvie Jean-Baptiste, Josian Soubaya Soundrom par Dominique Gonthier, Nadège Schneeberger par Nathalie Bassire, Monique Bénard par Nathalie Fontaine

Était absent : Gilles Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 17-20220730

**Construction d'un Établissement d'Accueil de Jeunes
Enfants au 14ème km
Crèche du 14ème km - Lot 5 : Électricité Courant Fort /
courant faible
Avenant 1 au marché VI2019.339**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport n° 17-20220730 présenté au Conseil Municipal du 30 juillet 2022,

Considérant que dans le cadre des travaux de construction de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants au 14ème km, **le marché de travaux n° VI2019.339 du lot 5 : « Électricité Courant Fort / courant faible »** a été notifié le 07 février 2020 à l'entreprise ALTIS – 301 Rue Andropolis, 97440 SAINT-ANDRE, pour un montant global et forfaitaire de **264 213,78 €TTC**,

Considérant que le présent avenant a pour objet la prise en compte de l'installation d'un système de télésurveillance rendu nécessaire en cours de chantier qui sera assuré par un prestataire spécialisé sur l'ensemble du site du chantier,

Considérant qu'à ce jour, le site du chantier de la crèche du 14ème km a fait l'objet de plusieurs vols de matériels, de dégradations et d'intrusions, et ce, malgré la présence des entreprises qui assurent le gardiennage durant les heures d'ouverture du chantier et la mise en place de clôtures de chantier et de la signalisation adaptée,

Considérant que ces intrusions interviennent majoritairement durant le week-end, la fréquence et la redondance particulière de ces intrusions peuvent s'expliquer par le caractère isolé du site et l'absence de voisinage immédiat,

Considérant que compte tenu de la crise sanitaire et des conséquences de celle-ci sur les approvisionnements des entreprises, les vols de fourniture peuvent avoir un impact en termes de planning,

Considérant qu'en effet, les entreprises nous alertent aujourd'hui sur les difficultés qu'elles pourraient rencontrer pour réapprovisionner les fournitures qui feraient l'objet de vols : la majorité des fournitures proviennent de métropole et les fournisseurs locaux rencontrent des difficultés dans la gestion de leurs stocks et des délais d'approvisionnements,

- Considérant** que cette vulnérabilité face aux vols risque de se renforcer dans les prochaines semaines car le chantier entre dans la phase critique des finitions, avec des approvisionnements plus réguliers et une coactivité accrue des entreprises. Les entreprises nous alertent sur leur crainte de voir disparaître des fournitures telles que les équipements sanitaires ou électriques ou encore les menuiseries,
- Considérant** que par ailleurs, des vols et dégradations ont aussi été commis sur la parcelle de la régie communale voisine et la présence d'enfants est régulièrement constatée à l'intérieur de l'enceinte du chantier le week-end, malgré l'accès strictement interdit au public,
- Considérant** qu'une réponse rapide et adaptée est nécessaire afin de stopper ces phénomènes d'intrusion pour assurer la sécurité des personnes et la bonne tenue des délais. La mise en place de ce système de télésurveillance devient donc nécessaire, faute de quoi, les entreprises risquent de ne pas pouvoir tenir leurs délais et nous risquons de faire face à un arrêt de chantier,
- Considérant** qu'afin de sécuriser les approvisionnements futurs de matériaux plus conséquents en continu de tous les corps d'état, il a été convenu de procéder à la mise en œuvre d'un système de télésurveillance sur une durée de 10 mois,
- Considérant** qu'un devis a été demandé à l'entreprise ALTIS et a fait l'objet d'une vérification et d'un contrôle par la maîtrise d'œuvre,
- Considérant** que ces prestations supplémentaires entraînent une plus-value de 14 081,08 € HT au marché, soit 15 277,96 €TTC, correspondant à une augmentation de 5,78 %,
- Considérant** que ces prestations supplémentaires consistent en l'installation d'un câble d'alimentation pour une alarme anti-intrusion pour un montant de 3 080,08 € H.T. soit 3 341,87 € TTC, de la mise en place d'un système de télésurveillance avec location mensuelle de matériel pendant 10 mois soit jusqu'à la date de réception des travaux prévue le 31/07/2022, suivant planning ind3 joint en annexe, pour un montant de 11 001,00 € HT soit 11 936,08 € TTC. Le montant mensuel de la location s'élève à 1 100,10 € HT, les interventions sont à la charge exclusive de l'entreprise titulaire du compte prorata,
- Considérant** que ces travaux supplémentaires seront passés en application de l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique,
- Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 juillet 2022 a émis un avis favorable à la passation du présent avenant joint en annexe,

**Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 30 juillet 2022 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Approuve à l'unanimité

Article 1 le présent avenant n°1 au marché n°VI2019.339 passé avec l'entreprise ALTIS,

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer lesdits marchés, ainsi que tout document administratif, technique et financier relatif à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à leur exécution.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS AVENANT N° 01

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Commune du Tampon - Service des Marchés Publics
256, Rue Hubert Delisle
97430 Le Tampon
Tél: 02 62 57 86 78

B - Identification du titulaire du marché public

ALTIS
301 Rue Andropolis,
97440 SAINT-ANDRE
Tél : 0262 97 43 92
Mail : dpayet.altis@orange.fr

C - Objet du marché public

**CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS AU 14ÈME KM
LOT 05 : ÉLECTRICITÉ COURANT FORT / COURANT FAIBLE**

Date de la notification du marché public : **07 février 2020**

Délai d'exécution des travaux : **12 mois (hors période de préparation et congés légaux), suivant planning ind03 du 22 06 2022**

MONTANT INITIAL DU MARCHÉ :

Montant HT :	243 515,00 € HT
TVA 8,5% :	20 698,78 €
Montant TTC :	264 213,78 € TTC

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le cadre des travaux de construction de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants au 14ème km, **le marché de travaux du lot 5 : « Électricité Courant Fort / courant faible »** a été notifié le 07 février 2020 à l'entreprise ALTIS – 301 Rue Andropolis, 97440 SAINT-ANDRE, pour un montant global et forfaitaire de **264 213,78 € TTC**.

Il est nécessaire de prendre en compte des travaux correspondant à des adaptations rendues nécessaires en cours de chantier. Le présent avenant a pour objet la prise en compte de l'installation d'un système de télésurveillance rendu nécessaire en cours de chantier. qui sera assuré par un prestataire spécialisé sur l'ensemble du site du chantier.

A ce jour, le site du chantier de la crèche du 14km a fait l'objet de plusieurs vols de matériels, de dégradations et d'intrusions, et ce, malgré la présence des entreprises qui assurent le gardiennage durant les heures d'ouverture du chantier et la mise en place de clôtures de chantier et de la signalisation adaptée.

Ces intrusions interviennent majoritairement durant le week-end, la fréquence et la redondance particulière de ces intrusions peut s'expliquer par le caractère isolé du site et l'absence de voisinage immédiat.

Compte tenu de la crise sanitaire et des conséquences de celle-ci sur les approvisionnements des entreprises, les vols de

fourniture peuvent avoir un impact en termes de planning.

En effet, les entreprises nous alertent aujourd'hui sur les difficultés qu'elles pourraient rencontrer pour réapprovisionner les fournitures qui feraient l'objet de vols : la majorité des fournitures proviennent de métropole et les fournisseurs locaux rencontrent des difficultés dans la gestion de leurs stocks et des délais d'approvisionnements.

Cette vulnérabilité face aux vols risque de se renforcer dans les prochaines semaines car le chantier entre dans la phase critique des finitions, avec des approvisionnements plus réguliers et une coactivité accrue des entreprises. Les entreprises nous alertent sur leur crainte de voir disparaître des fournitures telles que les équipements sanitaires ou électriques ou encore les menuiseries.

Par ailleurs, des vols et dégradations ont aussi été commis sur la parcelle de la régie communale voisine et la présence d'enfants est régulièrement constatée à l'intérieur de l'enceinte du chantier le week-end, malgré l'accès strictement interdit au public.

Une réponse rapide et adaptée est nécessaire afin de stopper ces phénomènes d'intrusions pour assurer la sécurité des personnes et la bonne tenue des délais. La mise en place de ce système de télésurveillance devient donc nécessaire, faute de quoi, les entreprises risquent de ne pas pouvoir tenir leurs délais et nous risquons de faire face à un arrêt de chantier.

Aussi, afin de sécuriser les approvisionnements futurs de matériaux plus conséquents en continu de tous les corps d'état, il a été convenu de procéder à la mise en œuvre d'un système de télésurveillance sur une durée de 10 mois.

Un devis a été demandé à l'entreprise ALTIS et a fait l'objet d'une vérification et d'un contrôle par la maîtrise d'œuvre.

Ces prestations supplémentaires entraînent une plus-value de 14 081,08 € HT au marché, soit 15 277,96 € TTC et se décomposent de la manière suivante :

-Pour l'installation d'un câble d'alimentation pour une alarme anti-intrusion pour un montant de 3 080,08 € H.T. soit 3 341,88 € TTC
-Pour la mise en place d'un système de télésurveillance avec location mensuelle de matériel pendant 10 mois soit jusqu'à la date de réception des travaux prévue le 31/07/2022, suivant planning ind3 joint en annexe, pour un montant de 11 001,00 € HT soit 11 936,08 € TTC. Le montant mensuel de la location s'élève à 1 100,10 € HT, les interventions sont à la charge exclusive de l'entreprise titulaire du compte prorata.

Ces travaux supplémentaires seront passés en application de l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 juillet 2022 a émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

E – Incidence financière de l'avenant

Nous obtenons les montants suivants :

NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ :

●Montant total du marché de base :	264 213,78 € TTC
●Montant total avenant n°2 :	15 277,96 € TTC
●Le nouveau montant du marché :	279 491,74 € TTC

Ces prestations supplémentaires entraînent une plus-value de 14 081,08 € HT au marché, soit 15 277,96 € TTC et entraînent une augmentation de 05,78 % du montant total global du marché.

F – Durée du marché

Sans incidence de délai

G – Généralités

Tous les articles du marché demeurent applicables tant qu'ils ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions convenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

H - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
ALTIS		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

I - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A :, le

Signature

(Représentant du Pouvoir Adjudicateur ou de l'Entité Adjudicatrice)

J - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

✓ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché le



ID : 974-219740222-20220730-17_20220730-DE

V En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

V En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accordcadre.)